

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

45410 ARTENAY

☎ 02 38 80 40 17

e-mail : [ccas@ville-artenay.fr](mailto:ccas@ville-artenay.fr)

Madame, Monsieur,

Votre (vos) enfant(s) est (sont) inscrit(s) au restaurant scolaire d'Artenay.

Le Centre Communal d'Action Sociale peut prendre en charge une partie des frais occasionnés : le montant de la participation versée par le CCAS est déterminé d'après votre quotient familial.

Vous trouverez ci-joint :

- une **fiche confidentielle de renseignements** que vous voudrez bien faire parvenir au :

**CCAS d'Artenay – Mairie d'Artenay**  
**20, place de l'Hôtel de Ville – 45410 Artenay,**  
*avant le dernier jour ouvré du mois où vous souhaitez que l'aide prenne effet*

- la **grille** indiquant les tranches du **quotient familial** et la participation correspondante restant à charge des familles.
- **pour les allocataires MSA ou les assistantes maternelles**, une fiche de calcul du quotient familial

Nous vous rappelons **qu'il ne sera pas attribué d'aide lorsque l'un des deux parents ne travaille pas**, quel que soit le quotient familial.

Il est possible de soumettre un cas particulier afin de trouver avec vous une solution. Tout changement de situation important doit nous être signalé à tout moment, en cours d'année.

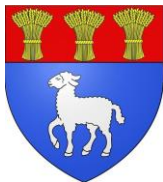
Le pôle social se réserve le droit d'attribuer une participation dans des situations exceptionnelles (hospitalisation, etc.). N'hésitez pas à prendre rendez-vous au CCAS pour nous en faire part.

Nous vous tiendrons informés de la participation financière accordée après examen du dossier.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le CCAS au 02.38.80.40.17

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,  
David JACQUET.



**FICHE CONFIDENTIELLE  
DE RENSEIGNEMENTS**  
**(Élèves d'Artenay uniquement)**

45410 ARTENAY

☎ 02 38 80 40 17

e-mail : [ccas@ville-artenay.fr](mailto:ccas@ville-artenay.fr)

Nom et prénom du Parent 1 :

Nom et prénom du Parent 2 :

-----  
Activité salariée OUI NON

-----  
Activité salariée OUI NON

Adresse : -----

☎ : -----

Adresse mail : -----

Nom - prénom et classe du (ou des) enfant(s) inscrits au restaurant scolaire :

-----

-----

-----

Numéro allocataire CAF : -----

**QUOTIENT FAMILIAL**  
(A remplir par le CCAS)

**CATEGORIE**

Je déclare sur l'honneur que tous les renseignements portés sur cette fiche sont rigoureusement exacts.

Artenay, le .....  
Signature :

**RAPPORTER LE QUESTIONNAIRE À LA MAIRIE D'ARTENAY (20, place de l'Hôtel de Ville)  
AVANT le dernier jour ouvré du mois pour lequel vous souhaitez que l'aide prenne effet**

**JOINDRE IMPERATIVEMENT :**

- la dernière notification de la CAF ou de la MSA
- **OU** la copie de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023 ou copie de la déclaration pré-remplie
- **OU** l'attestation sur l'honneur pour les assistantes maternelles

**Tout dossier incomplet ne pourra être étudié.**

**A remplir uniquement pour les allocataires MSA,  
les assistantes maternelles ou les non allocataires CAF**

**CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL**

- 
- Salaire mensuel imposable du Parent 1, pour l'année **2023**.....  
(cumul de l'année 2023 divisé par 12 mois)
- 
- Salaire mensuel imposable du Parent 2, pour l'année **2023**.....  
(cumul de l'année 2023 divisé par 12 mois)
  
- ET/OU
- Pour les assistantes maternelles : moyenne du .....  
salaire net imposable des 6 derniers mois
  
- OU
- bénéfices industriels et commerciaux ou forfait **2023** .....
  
- OU
- revenu agricole imposable réel ou forfaitaire **2023** .....  
(montant divisé par 12 mois)
  
- ET
- revenus divers (pensions, retraites, ...) pour **2023** .....  
(montant divisé par 12 mois)
- 
- montant mensuel actuel des prestations familiales .....
  
- TOTAL** .....

Diviser le total trouvé ci-dessus par le nombre de personnes composant le foyer.  
**Votre quotient familial est le résultat de cette division.**

**QUOTIENT FAMILIAL**

Avec ce nombre, vous pouvez vous reporter à la grille des quotients familiaux pour connaître la participation approximative qui restera à votre charge.

# GRILLE DES QUOTIENTS ET EXEMPLE

CATEGORIE	A	B	C	D
<b>Quotient Familial minimum</b>	<b>250</b>	<b>401</b>	<b>601</b>	<b>801</b>
<b>Quotient Familial maximum</b>	<b>400</b>	<b>600</b>	<b>800</b>	
<b>Pourcentage pris en charge par le CCAS</b>	<b>40%</b>	<b>30%</b>	<b>20%</b>	<b>0</b>

## Exemple de calcul si vous n'êtes pas allocataire CAF:

Père et mère salariés – 2 enfants à charge, soit 4 parts.

- salaire mensuel imposable du père en 2022 :	1000,00 €
- salaire mensuel imposable de la mère en 2022 :	900,00 €
- prestations familiales mensuelles :	<u>129,86 €</u>
TOTAL :	2029,86 €
divisé par 4	

**Quotient familial  
soit catégorie B**

**507**

Selon le tarif indiqué dans la grille des quotients familiaux, le **repas sera facturé 3.09 euros** (soit 70 % selon le pourcentage indiqué) au lieu de 4.41 euros,